

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 30 avril 2010

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2010-6-7-3

**Service consulté**

**SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION**

Résumé : *Il est proposé de reconduire 2 conventions de partenariat de 2010 à 2013 entre le Département et La Passerelle à Rixheim d'une part et le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole d'autre part et d'allouer des aides d'un montant global de 48 000 € en 2010 à ces structures.*

Au titre de la politique de soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, l'intervention départementale se traduit par la mise en place de partenariats conventionnels, d'une durée de 3 ou 4 ans, avec des Institutions et des Lieux de Diffusion.

Les conventions s'appuient sur leur projet artistique et culturel, intègrent les orientations culturelles du Département, prennent en compte, le cas échéant, les préconisations issues des évaluations et prévoient des moyens financiers sur la durée des contrats.

Lors de sa réunion du 24 mars 2010, la Commission de la Culture et du Patrimoine a examiné, au titre de la politique de "Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion", deux projets de renouvellement de conventions de partenariat.

***LA PASSERELLE A RIXHEIM (Annexe 1 au rapport)***

Une convention de partenariat a été signée entre le Département et la Passerelle pour les années 2007/2009, visant à soutenir le projet artistique et culturel de la structure. Conformément aux dispositions de la convention, le partenariat entre le Département et la Passerelle a fait l'objet d'une évaluation à son terme, réalisée par le Cabinet Dumeige.

Dans ce cadre, l'étude a identifié la Passerelle comme un équipement au rayonnement intercommunal dont l'activité s'appuie sur un projet artistique et culturel fortement tourné vers le jeune public et les familles. Elle a relevé que sa double vocation (culturelle et sociale) a permis d'enrichir le projet culturel en soulignant à cet égard que *"le développement culturel peut être constitutif de lien social"*.

Par ailleurs, il a été constaté une situation financière améliorée, grâce à un plan de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement ayant permis de rétablir l'équilibre d'exploitation qui cependant, reste encore fragile.

Le cabinet Dumeige a formulé une appréciation très positive sur la mise en œuvre de la convention, notamment au regard de ses principaux objectifs.

**Dans ce contexte, une nouvelle convention a été négociée avec la Passerelle de 2010 à 2013 à travers une convention qui :**

- est fondée sur le projet artistique et culturel actualisé de l'association. Dans ce cadre, le Département propose, pour une meilleure lisibilité du partenariat de soutenir en priorité les actions de sensibilisation et d'éducation des publics relevant de sa compétence et axées sur l'éducation à l'image (programmation, festival cinoch, ciné goûters...) et le spectacle vivant, (musiques actuelles, création, diffusion, résidences, coproductions...);
- prend en compte les orientations de la politique culturelle départementale en particulier sa *logique d'aménagement culturel de territoire et de sensibilisation des publics ainsi que le budget contenu dédié à la culture.*
- prévoit un dispositif de suivi et, le cas échéant, d'évaluation du partenariat.

Au regard de ces éléments, il est proposé de valider, le projet de convention joint (*annexe 1 au rapport*) ainsi que le principe d'un engagement sur 4 ans et d'attribuer à la Passerelle une subvention de 28 000 € en 2010.

Il est précisé que **l'engagement financier porte uniquement sur l'année 2010** et que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2010.

Pour les années suivantes, une convention annuelle interviendra pour préciser le montant de l'aide départementale qui pourra être allouée à La Passerelle. Le cas échéant, les montants nécessaires au titre de 2011, 2012 et 2013 feront l'objet d'une inscription et d'un vote dans le cadre des budgets primitifs correspondants.

**LA COUPOLE A SAINT-LOUIS (*Annexe 2 au rapport*)**

Le partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole", s'est concrétisé, par une convention destinée à soutenir l'activité du Théâtre La Coupole de 2007 à 2009. Conformément aux dispositions de la convention, le partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole a fait l'objet d'une évaluation à son terme, réalisée par le Cabinet Dumeige.

L'analyse a identifié Le Théâtre La Coupole comme un équipement structurant du Sud-Alsace bénéficiant du professionnalisme de ses responsables et dont l'activité, appuyée sur un projet artistique et culturel à la ligne claire, comporte de nombreuses actions en direction du jeune public, notamment des collégiens et s'opère dans le contexte d'une gestion financière rigoureuse et de budgets maîtrisés.

L'étude a relevé que la situation géographique de l'équipement, sa capacité à développer des projets et son inscription dans des réseaux ont permis d'enrichir le projet culturel par des partenariats locaux, extra-départementaux et transfrontaliers tout en accordant une attention à l'accueil de compagnies régionales.

**Dans ce contexte, une nouvelle convention a été négociée avec la Ville de Saint-Louis, pour soutenir le projet artistique et culturel du Théâtre la Coupole de 2010 à 2013 à travers une convention qui :**

- est fondée sur le projet artistique et culturel actualisé du Théâtre. Dans ce cadre, le Département propose, pour une meilleure lisibilité du partenariat de soutenir en priorité les actions de sensibilisation et d'éducation des publics relevant de sa compétence, les actions territorialisées (Sud Alsace), transfrontalières et de réseaux.

- prend en compte les orientations de la politique culturelle départementale en particulier sa *logique d'aménagement culturel de territoire et de sensibilisation des publics* ainsi que le budget contenu dédié à la culture.
- prévoit un dispositif de suivi et, le cas échéant, d'évaluation du partenariat.

Au regard de ces éléments, il est proposé de valider le projet de convention joint (*annexe 2 au rapport*) ainsi que le principe d'un engagement sur 4 ans et d'attribuer à la Ville de Saint-Louis une subvention de **20 000 € en 2010**.

Il est précisé que **l'engagement financier porte uniquement sur l'année 2010** et que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2010.

Pour les années suivantes, une convention annuelle interviendra pour préciser le montant de l'aide départementale qui pourra être allouée à la Ville de Saint-Louis. Le cas échéant, les montants nécessaires au titre de 2011, 2012 et 2013 feront l'objet d'une inscription et d'un vote dans le cadre des budgets primitifs correspondants.

\*\*\*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- valider les conventions quadriennales 2010/2013 entre le Département et la Passerelle d'une part et le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole d'autre part ;
- autoriser le Président à les signer ;
- allouer au titre de 2010 :

- . 28 000 € à La Passerelle
- . 20 000 € à la Ville de Saint-Louis.

Le cas échéant, il est précisé que les montants nécessaires seront prélevés sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département à savoir :

- Programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 28 000 € ;
  - Programme D722, imputation 65-311-65734-2357-371 concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant de 20 000 €.
- Prendre acte que les participations au titre des années 2011, 2012 et 2013 seront définies par voie de conventions annuelles.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 24 Mars 2010

**Associations**

*Imputation 65-311-6574-2357-371*

*(D 722)*

Fonctionnement

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévision.</i>	<i>Intervent. souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2009</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
1	<b>La Passerelle à Rixheim</b>	Mise en œuvre du projet artistique et culturel de la Passerelle : reconduction du partenariat entre le Département et la Passerelle de 2010 à 2013 et validation de l'aide à allouer en 2010	552 550 €	28 000 €	30 000 €	28 000 €	Convention 2010/2013  28 000 € en 2010 Les aides au titre de 2011, 2012 et 2013 feront l'objet de conventions annuelles
						<b>28 000 €</b>	

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT  
CULTUREL  
DE  
LA PASSERELLE A RIXHEIM de 2010 à 2013**

Vu les orientations du Conseil Général du Haut-Rhin pour la culture vivante,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts de La Passerelle,

Vu la convention du 1<sup>er</sup> août 2007 entre le Département et La Passerelle,

Vu le rapport d'évaluation du **Cabinet Dumeige, réalisé en 2009** et relatif au partenariat entre le Département et LA PASSERELLE **de 2007 à 2009**,

Vu le projet artistique et culturel proposé par La Passerelle pour les années **2010 à 2013**,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

Entre :

**Le Département du Haut-Rhin**, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du .... 2010,

d'une part,

**L'association La Passerelle, ci-après dénommée La Passerelle ou l'Association**, représentée par sa Présidente, habilitée par une décision du Conseil d'administration du 15 mars 2007

d'autre part,

**PREAMBULE**

« La Passerelle » est une association chargée de la gestion d'un équipement à double vocation, centre social et relais culturel.

**Au titre de son action culturelle**, l'association a notamment pour mission le développement du relais culturel dans une optique de développement social. Dans cette perspective, elle met en oeuvre une politique de diffusion et de sensibilisation culturelle dont l'un des objectifs est de fidéliser et élargir le public sur la base d'un projet culturel global de qualité.

La recherche d'outils et la permanence d'actions de sensibilisation culturelle au cœur des projets éducatifs et sociaux contribuent à fidéliser les usagers et à élargir les pratiques culturelles et artistiques en direction d'un large public, notamment des jeunes et des familles.

La structure soutient également la création et la diffusion culturelles, notamment les projets des compagnies régionales, dans le cadre de coproductions.

L'ensemble de cette activité inscrit La Passerelle comme un outil culturel structurant et de proximité au rayonnement intercommunal, touchant plusieurs bassins de vie de l'agglomération mulhousienne.

En 2007, le Département et La Passerelle ont signé une convention triennale de partenariat, dans le cadre de laquelle le Département s'est engagé à soutenir le projet artistique et culturel de la structure, au titre de sa politique culturelle en faveur des lieux des institutions et lieux de diffusion.

Ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation réalisée en 2009 dont les conclusions ont souligné la qualité du projet artistique et culturel et formulé une appréciation très positive notamment au regard de ses principaux objectifs en soulignant à cet égard que "*le développement culturel peut-être constitutif de lien social*".

Elle a relevé que la mise en œuvre du projet artistique et culturel, résolument tourné vers le jeune public et les familles, bénéficiant de l'implication forte de ses responsables, s'est opérée dans le contexte d'une gestion financière saine, mais à l'équilibre fragile.

L'analyse a préconisé une évolution du partenariat à travers une plus grande prise en compte, par le Département, de la singularité du projet, la dimension sociale contribuant fortement à la réussite des actions culturelles et inversement.

Dans ce contexte, La Passerelle a actualisé son projet artistique et culturel pour les quatre années à venir. Construit sur une ligne identique à celle des années antérieures, il est fortement ciblé sur l'éducation à l'image, le spectacle vivant et la création, consacre un volet aux musiques actuelles, l'ensemble de cette activité s'inscrivant dans une logique de sensibilisation et d'éducation des publics et s'appuie sur des partenariats et de réseaux.

Au regard de ce projet qui répond aux priorités culturelles départementales, visant prioritairement à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics, le renouvellement du partenariat entre le Département et La Passerelle fait l'objet de la présente convention.

\*\*\*

#### **ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :**

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de quatre ans **du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013** :

- Le projet artistique et culturel de La Passerelle (**annexe 1**)
- Les budgets prévisionnels pour sa mise en oeuvre (**annexe 2**)
- Les modalités de suivi et, le cas échéant, d'évaluation du partenariat (**annexe 3**).

#### **ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA PASSERELLE ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT :**

Projet artistique et culturel :

Le Département s'engage à soutenir le projet culturel de la Passerelle, axé sur :

- L'éducation à l'image à travers une programmation de cinéma (Jeune public, art et essai, jeudis du 7<sup>ème</sup> art, festival cinoch, ciné goûters, cinoch'matin, collègue au cinéma)

- le spectacle vivant et le soutien à la création (diffusion, résidences, compagnonnages, coproductions...)
- le développement d'un volet "musiques actuelles"
- l'éveil, la sensibilisation des usagers de La Passerelle et la formation du personnel encadrant
- l'ancrage de La Passerelle, en qualité de centre de ressources jeune public et le développement de partenariats et de réseaux

#### Orientations culturelles du Département :

Dans ce cadre, La Passerelle mettra en œuvre des actions qui devront viser à :

- Encourager l'élargissement des publics à travers des actions de sensibilisation aux différentes esthétiques artistiques, y compris les cultures émergentes, par l'éveil, l'éducation, la formation...
- Initier des projets culturels auprès de publics différenciés et notamment de ceux relevant des compétences du Département (petite enfance, collégiens, personnes âgées, personnes défavorisées ou empêchées),
- Favoriser la mise en œuvre de projets dans le domaine des musiques actuelles
- Développer l'accueil de résidences d'artistes issus de disciplines artistiques diversifiées (arts de la scène, musiques actuelles, arts plastiques...), en partenariat avec d'autres acteurs culturels du secteur oeuvrant en direction du jeune public
- Favoriser le rayonnement territorial des projets à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés
- Promouvoir la création et la diffusion en favorisant la production régionale

La Passerelle prend l'initiative de tous ses projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

#### **ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES**

Une subvention de **28 000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin au titre de sa participation au projet artistique et culturel de La Passerelle pour l'année 2010.

L'aide départementale est destinée à soutenir en priorité les actions de sensibilisation et d'éducation des publics relevant de sa compétence, axées sur :

- l'éducation à l'image (programmation, festival cinoch, ciné goûters...)
- le spectacle vivant, dont les musiques actuelles, la création, la diffusion, les résidences, les coproductions...

Pour les années 2011, 2012 et 2013, le Département du Haut-Rhin déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget du Département et dans le cadre d'une convention financière annuelle entre le Département et La Passerelle.

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2010 fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- Un versement unique, sous réserve d'une demande de l'Association accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement de La Passerelle, en équilibre.

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire de La Passerelle.

Domiciliation	Code établissement	Code guichet	N° compte	Clé RIB	Titulaire
CCM Rixheim	10 278	03 036	00010372145	19	LA PASSERELLE

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

#### **ARTICLE 4 - OBLIGATIONS**

La Passerelle s'engage à :

- ↪ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son projet artistique
- ↪ fournir au Département, chaque année avant,

le 30 juin :

- un bilan, un compte de résultats détaillé du dernier exercice ainsi que l'annexe prescrite par la loi et le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiés par un commissaire aux comptes ;
- le compte rendu financier propre aux programmes d'actions de l'année précédente
- un bilan d'activité complet et un état du personnel en service relatifs à l'année précédente

le 30 Septembre :

- la plaquette de programmation de la saison à venir (de septembre à juin)

le 31 décembre :

- un programme des activités de l'année à venir, accompagné d'un budget prévisionnel présenté de façon analytique et approuvé par le conseil d'administration ;

↪ aviser le Département de toute modification concernant :

- l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide) ;
- ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires...)

↪ faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées

***Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes versés.***

## **ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION**

Il est institué un comité de suivi composé des représentants de la Passerelle et du Département, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention, l'évolution et orientations du projet artistique et culturel, l'état financier et la situation de l'emploi de la Passerelle. Elle se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

### **Suivi annuel :**

La Passerelle présentera chaque année au Département, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir.

La synthèse de ces documents sera soumise annuellement à la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin.

### **Evaluation :**

Au cours du premier semestre 2013, une évaluation du partenariat entre le Département et la Passerelle pour la période concernée par la présente convention pourrait être mise en œuvre à l'initiative d'un des partenaires.

Le cas échéant, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats sur les thématiques visées en **annexe 3** et fera l'objet d'un rapport porté à la connaissance des signataires de la présente convention.

## **ARTICLE 6 - MODIFICATION**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

## **ARTICLE 7 - RESILIATION**

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par la Passerelle de l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention et notamment des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, elle n'aurait pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

***Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander à l'Association, le remboursement des sommes versées.***

## **ARTICLE 8 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

## **ARTICLE 9 - AUTRES DISPOSITIONS**

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 2 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

***Colmar, le***

**Pour le Département,**  
Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

**Pour la Passerelle,**  
La Présidente de l'Association

## PROJET CULTUREL ET ARTISTIQUE

### LA PASSERELLE RIXHEIM

2010 - 2013

#### Préambule

Le projet culturel de La Passerelle a progressivement trouvé une réelle adhésion des publics en se fondant sur trois supports : le cinéma, la construction d'une saison de diffusion culturelle, la mise en place systématique de projets culturels et artistiques et d'évènements fédérateurs.

Au vu de la composition sociodémographique de la population locale, ces trois thématiques sont déclinées par des projets culturels dans l'objectif constant de privilégier un large public et plus spécialement le jeune public et sa famille.

La Passerelle a ainsi trouvé sa place sur l'échiquier culturel régional et plus particulièrement sur la large agglomération mulhousienne.

Ceci a été possible en :

- fidélisant le public de proximité autant sur le cinéma que sur le spectacle vivant,
- menant un travail de sensibilisation auprès des usagers du centre social et de formation du personnel d'encadrement,
- positionnant « La Passerelle » comme centre de ressources pour les structures socioéducatives et culturelles de l'agglomération,
- construisant des projets artistiques forts avec des compagnies régionales par le biais du soutien à la création associé à une démarche éducative et pédagogique auprès des publics et plus particulièrement les enfants et les jeunes.
- renforçant le travail en réseaux et plus précisément en structurant le réseau Résonances et en s'investissant fortement dans Alsace cinéma.

Sur cette base, La Passerelle entend poursuivre et développer son action autour d'un projet culturel pour les années 2010/2011/2012 et 2013.

## Un projet culturel pour tous les publics

A La Passerelle, la culture est entendue dans tous les sens du terme :

- Culture, accès à l'art, à toutes les expressions artistiques mais aussi aux œuvres du patrimoine ;
- Culture qui favorise l'éducation tout au long de la vie dans le sens que lui donne l'éducation populaire, c'est à dire susciter les pratiques dans un processus de développement personnel et collectif.
- Culture au sens anthropologique, la reconnaissance des cultures, manières de penser et d'agir de différents groupes sociaux.

Le projet culturel prend fortement appui sur deux fils conducteurs : l'accès à la culture et le renforcement des liens familiaux. En effet, la spécificité de La Passerelle conduit naturellement au tissage de l'action culturelle et de l'action sociale.

Aussi, le projet culturel, décliné par des actions tout au long de l'année, vise-t-il :

- les publics du Relais mais aussi les publics potentiels, en ciblant principalement les familles
- les services internes (Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Développement social) qui inscrivent l'accès à la culture au cœur de leurs projets éducatifs

Il est bâti à partir de propositions artistiques, dans un processus de découvertes et d'éducation qui fait écho dans la vie des personnes ou des groupes de personnes.

## Axes de développement :

Cinq axes donnent sens à toutes les actions mises en œuvre autour du cinéma de proximité, de la diffusion de spectacles et de l'éducation culturelle et artistique.

### 1- L'éducation à l'image :

Concernant le cinéma, l'objectif de La Passerelle est de construire une programmation assortie de projets d'éducation à l'image. Ainsi, au-delà de la programmation régulière, des actions favorisant la découverte du cinéma par les enfants et les familles seront mises en œuvre avec des animations conviviales et de grande qualité, sortant du «tout télé» ou du film à grande production.

La Passerelle entend fidéliser le public avec :

a) des programmations « jeune public » et « art et essai » :

- le festival ciné-jeunesse « Cinoch' », sera pérennisé sur les quatre années à venir pendant les vacances de la Toussaint,
- « Les Jeudis du 7<sup>ème</sup> art », rendez-vous hebdomadaire pour les adultes, donnera une place aux films d'art et d'essai dans la programmation régulière

b) des rendez-vous conviviaux, déclinaisons du festival « Cinoch' », avec les « ciné-goûters », les « Cinoch'matin », rendez-vous mensuels qui offrent l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les films du répertoire :

- Les ciné-goûters sont programmés sur le temps de loisir de l'enfant (le mercredi) Les enfants y participent à titre individuel ou en groupe (centre de loisirs). Le goûter est l'occasion d'échanger avec le programmeur cinéma qui anime la séance.

→ Les Cinoch'matin du dimanche sont construits sur le même principe mais visent le public familial, pour donner l'occasion aux parents et aux enfants de partager un moment de cinéma en famille.

c) l'éducation des jeunes publics avec la participation aux dispositifs Ecole et cinéma et Collège et cinéma.

Ce partenariat, garantie d'une qualité de programmation, s'est installé avec une belle fidélisation des écoles notamment du collège de Rixheim. La Passerelle assure la coordination du dispositif pour le département du Haut-Rhin. Le programmeur est aussi le correspondant AFCAE jeune public (Association Française des Cinémas Art et Essais) pour les régions Alsace et Lorraine.

Effet de ces dispositifs :

- la participation active du milieu scolaire au festival Augenblick (partenariat Alsace cinémas) : CES de Rixheim et Habsheim, toutes les écoles primaires de Rixheim
- la reconnaissance, tant par les publics que les institutions du cinéma La Passerelle comme LE cinéma jeune public alsacien !

d) la participation active au réseau « Alsace cinéma » :

Alsace cinéma a construit au fil des ans un véritable travail de réseau entre les « petits » cinéma « non commerciaux » de toute la Région. L'association est en pleine restructuration. La Passerelle y participe activement en assurant la vice présidence. Alsace cinéma c'est aussi un festival partagé « Augenblick » qui est devenu un rendez-vous incontournable des cinéphiles alsaciens.

## 2 - Spectacle vivant et soutien à la création :

### **a) une approche originale de la diffusion**

Les saisons culturelles sont construites autour de spectacles sélectionnés avec l'exigence d'une grande qualité artistique. Les axes choisis, s'inscrivent dans le cadre d'une programmation identifiée par saison mais surtout sur un projet pluriannuel qui prend en compte la spécificité sociodémographique de la commune

Une attention particulière est portée à l'accueil et l'information du public. A l'occasion des spectacles présentés, sont organisées des animations avant et après spectacles, des rencontres avec les artistes à l'issue des représentations. La programmation s'adresse au :

. Jeune public avec le spectacle du mercredi :

Un cycle annuel de spectacles est proposé aux enfants, sur leur temps de loisirs. Les spectacles s'adressent aux 6/15 ans mais aussi aux tout-petits présents à La Passerelle (service petite enfance).

Cette programmation vise à reconnaître l'enfant comme spectateur à part entière et participer à son éducation. A cet effet, une véritable école vivante du jeune spectateur est animée conjointement par l'équipe du Relais et les animateurs des centres de loisirs chargés de la mise en œuvre des rencontres, des animations et des actions de sensibilisation aux rites du spectacle (accueil, comportement, écoute)...

. Familles : un rendez-vous mensuel :

Favoriser la rencontre artistique, c'est aussi favoriser des moments de partage en famille, permettre autour du spectacle vivant un véritable moment d'échange entre les parents et les enfants. Ce travail sensible est particulièrement assuré par les animateurs de la Biluthèque (espace d'animation autour du livre et du jeu) qui déclinent dans leur espace d'animation les thématiques de la programmation, permettant ainsi un avant spectacle, pour donner « goût » et un après spectacle pour prolonger le plaisir et l'échange...

Depuis 2004, la programmation prend une « couleur clown » avec la programmation de spectacles présentant plusieurs figures de clowns et surtout par l'accueil en résidence de création de compagnies présentant des figures de clowns différentes (Champion, Proserpine, Monsieur Maurice et Cornélius). 2010 devrait accueillir un « colloque de clowns » ou la confrontation en nos murs de clowns très différents dans leurs modes d'expressions. Nous y retrouverons Champion et Proserpine mais aussi Cécile Gerbrant, les Bataclowns... (à confirmer)

Tous ces rendez-vous seront maintenus sur la période de la présente convention.

**b) -Construire des projets artistiques forts avec des compagnies en soutenant la création :**

Les compagnies ont, elles aussi, le souci de trouver leur public. Sans avoir la prétention d'accueillir des résidences de longue durée, La Passerelle travaille autour des créations des compagnies à la mise en œuvre de projets artistiques construits avec des publics.

La compagnie est choisie en fonction du public qu'elle souhaite viser, de sa capacité à développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics et de la possibilité d'intégrer sa création, dans la programmation.

La Passerelle pose un cadre d'intervention : une rencontre artistique avec un groupe (scolaires, centre de loisirs, jeunes) qui doit aboutir à une petite création, présentée lors d'un spectacle de la compagnie. Ces créations associent artistes, animateurs, enseignants.....

Le projet fait l'objet de contrats de coproductions spécifiques incluant la dimension de travail avec les publics. En fonction des contacts établis, de l'état de la création et de sa thématique, La Passerelle assure environ 2 à 3 coproductions de ce type par an ...

Nous privilégions les compagnonnages au long cours pour favoriser une certaine « pérennité » de rencontres avec les publics mais aussi pour soutenir la création régionale.

En 2010, sont retenus :

Le Fil rouge théâtre pour « Petite forme musicale » s'adressant à la petite enfance. Création prévue fin 2010

Flash marionnettes pour « 2084 » sur une commande d'écriture à Philippe Dorin. Création prévue courant 2011

La puce à l'oreille pour « Hôpital mon amour ». Ce projet est un peu particulier puisqu'il permet à un artiste compagnon de La Passerelle (Jean Luc Ronget) de reprendre une activité créatrice après un long arrêt maladie.

En 2011 :

Le Fil rouge théâtre pour « Une forme chorale » spectacle musical s'adressant aux adolescents

Accueil d'un jeune auteur québécois de théâtre en résidence d'écriture, Simon Boulerice, dans le cadre des échanges culturels Alsace/Québec.

En 2012 et 2013 :

A définir selon les projets de créations

Les actions autour de ces créations sont encore non définies au jour de la rédaction de ce projet. Elles seront articulées à la programmation et aux coproductions.

### **3 - Initier, soutenir et développer les musiques actuelles :**

Si La Passerelle se soucie fortement de la question de l'accès à la culture notamment par le biais des publics du centre social, nous ne pouvons ignorer le public des adolescents ou des jeunes adultes.... Or, il existe bien une culture jeune qui demande une reconnaissance et qui ne se retrouve pas dans les propositions artistiques citées ci-dessus.

Nous entamerons, sur les quatre années à venir, une démarche autour des musiques actuelles avec des groupes de jeunes musiciens identifiés :

- dans un premier temps il s'agira de rassembler des groupes autour de l'espace de répétition dont dispose l'Espace jeunes et qui demande la réalisation de travaux d'insonorisation (dossier en cours en mairie)

- ensuite il s'agira de fidéliser des groupes de jeunes musiciens et de leur permettre de se produire pour de petites séquences tests devant un public,

- tout en mettant en place un accompagnement artistique par la présence de musiciens mais aussi d'artistes vidéastes ou de danseurs afin de développer tous les modes d'expression des jeunes... Les liens qui commencent à se tisser avec le Noumatrouff seront renforcés au fur et mesure des projets.

Le tout devant aboutir à la création d'un évènement autour des musiques actuelles, évènement où se confronteront de jeunes talents avec des talents déjà plus affirmés.

Calendrier prévisionnel :

- 2010 : « accroche » des jeunes par la constitution de groupes sous forme d'ateliers vidéo, hip hop, rap, arts plastiques et par l'accueil de groupes de musiciens en répétition (2 ou 3)
- 2011 : sur la base du travail fourni, rencontre avec des artistes. Sont pressentis Magic Electro, Mémoires vives, Sébastien Haller....
- 2012 : fusion des différents projets sur un évènement, probablement à la fête de la musique.

L'équipe de CINER'J (service jeunes de La Passerelle) est reconstituée depuis peu. Elle s'est enrichie de compétences par le recrutement d'un animateur « musiques actuelles » (Tarcis Illanga).

Après une première expérience sous la forme d'un « buzz », plusieurs petits évènements seront reconduits en 2010 qui constitueront la base du projet pour les années suivantes.

#### **4 -Eveiller et sensibiliser à toutes les formes artistiques les usagers du centre social et former le personnel d'encadrement**

La Passerelle a la spécificité d'offrir de nombreux services aux habitants s'adressant à presque tous les âges de la vie.

Y introduire une dimension culturelle en favorisant la découverte de toutes les expressions artistiques est un pari quotidien : l'éveil musical de la petite enfance, une programmation de spectacles pour les tout petits, le soutien des expressions artistiques visant les adolescents, mais aussi l'intervention de professionnels et/ou d'artiste au sein des activités du jeune public autour d'expressions artistiques diverses (le spectacle, la musique et les arts plastiques) contribuent à cet objectif.

Afin de poursuivre et développer cette mission, les animateurs et les personnels d'encadrement bénéficieront d'un programme de formation spécifique orienté sur les pratiques et l'application de méthodes pédagogiques en matière d'arts plastiques, musique, théâtre. Les intervenants prévus sont des artistes ayant une pratique pédagogique. Chaque fois que c'est possible les modules de formation sont articulés à la programmation des spectacles avec des interventions des artistes de la compagnie.

Calendrier prévisionnel des formations :

- 2010 : (voir plaquette)

Formations interne des personnels d'animation enfance sur des cycles courts d'arts plastiques, musique, spectacle vivant - 10 modules en cours. Ces formations sont ouvertes à tous les professionnels des structures petite-enfance et enfance du département.

- 2011 à 2013 :

Modules de même type que ceux de 2010, actualisés en fonction de l'évaluation 2010 et de la programmation des saisons 2010/2011, 2011/2012, 2012/2013 (spectacles retenus, partenariats possibles, disponibilités des artistes)

## **5 - S'affirmer comme centre de ressources et développer des partenariats avec d'autres opérateurs.**

Il s'agit, à partir de nos propositions culturelles, d'être capables de déceler les demandes des groupes et de les aider, tant dans la préparation de la venue des enfants au spectacle ou au cinéma que dans le montage d'un projet autour du spectacle. Cela prend la forme de rencontres préparatoires, de fourniture de dossiers pédagogiques, de sensibilisation des enfants sur la spécificité du spectacle ou d'un film et d'accueil spécifique des groupes en leur proposant un prolongement par la fréquentation des expositions ou de la Bilu...

Ces actions concernent essentiellement les centres de loisirs de l'agglomération mulhousienne ainsi que celles de la « bande rhénane » qui connaissent nos services ou qui bénéficient de nos communications. Avec la nouvelle composition de l'intercommunalité au 1<sup>er</sup> janvier 2010, elles devraient se développer.

## **1 -Structures socio-éducatives de l'agglomération :**

Tout au long des saisons culturelles, de nombreux groupes d'enfants et de jeunes issus des structures socio-éducatives de l'agglomération sont accueillis (une quinzaine lors de la dernière saison). La programmation attractive et les activités offertes à l'issue des séances (Biluthèque) contribuent à drainer ce public.

Un travail de fond est mené avec les responsables, tant sur le plan de la formation des animateurs que sur l'aide au montage de projets, la préparation de la venue des groupes et leur accueil lors des spectacles ou des séances de cinéma.

## **2-Associations locales**

La Passerelle sera attentive à soutenir les initiatives des associations culturelles locales qui interviennent dans la démarche de création de spectacles : dans le cadre de ses relations privilégiées avec l'association « S'cool - Dance », il en est ainsi des interventions de chorégraphes ou de danseurs professionnels, sous forme d'ateliers de pratique, au sein de la Compagnie « Pourquoi pas », (compagnie amateur de jeunes danseuses issues de l'école). Ces partenariats pourront prendre la forme d'un soutien à la coproduction.

Deux autres associations sont régulièrement accueillies : Echange Accueil pour leur cycle de conférences annuelles et le Cercle de Théâtre Alsacien pour leurs représentations annuelles.

## **3- Le réseau Résonances**

Depuis 2005, le Relais culturel de Thann, l'Espace Grün de Cernay, Le Créa de Kingersheim, La Passerelle de Rixheim, le Triangle de Huningue et dernièrement l'Espace rhénan de Kembs, développent une démarche innovante : la mise en réseau de six lieux culturels haut-rhinois à travers « Résonances ».

Déjà habitués au travail par binômes et animés de convictions communes fortes, ces lieux culturels travaillent dans un même état d'esprit.

Au fil des rencontres et des réflexions, Résonances est devenu, grâce à la singularité des lieux et des territoires, un véritable lieu de concertation, de soutien à la création, de partage, de diffusions.

En 2008, Résonances s'est constitué en association. Il s'agit d'une association professionnelle réunissant les directeurs des six lieux. La Passerelle en est le siège et assure la présidence.

Ce qui nous rassemble :

En direction des artistes :

- favoriser la circulation des artistes et des compagnies sur nos différents territoires,
- soutien à la création et aux résidences partagées.

En direction des publics :

- favoriser la circulation des publics d'un lieu à l'autre,
- formation des acteurs selon la singularité de chaque lieu,
- mise en place d'actions de sensibilisation des enfants et des jeunes.

Pour nos lieux :

- réflexion, concertation et partage de pratiques professionnelles,
- respect de la démarche artistique et de la singularité du travail de chaque lieu,
- mutualisation des moyens de communication et du matériel technique.

Depuis 2009, Résonances travaille sur un projet culturel commun pour la Petite enfance :

- renforcement des programmations existantes sur les 6 lieux
- formation des parents et des éducateurs autour de l'intérêt du spectacle vivant pour les tout petits
- formation des éducateurs sur « comment accompagner le tout petit au spectacle »
- soutien à la création de spectacles Petite Enfance.

#### 4 - Alsace cinéma :

Nous sommes adhérents d'Alsace cinéma depuis ses débuts. Suite au départ de l'ancien président, l'association redéfinit son projet culturel et ses missions. Nous y prenons une part très active, en assurant la vice présidence. (voir S cinéma)

#### 5 - Quint'Est

Ce nouveau réseau des directeurs des lieux culturels de tout le grand est (5 régions) a comme objectif le soutien à la création et à la diffusion des compagnies sur le territoire du grand est. Une initiative dont nous sommes adhérents et qui s'est concrétisée par la création des « Brouillons » c'est à dire la présentation aux directeurs de projets artistiques de compagnies sélectionnées, ce qui permet d'avoir un regard sur la création et un accompagnement des compagnies. La Passerelle a présenté sa prochaine coproduction avec Le fil rouge théâtre, une petite forme musicale pour les tout petits.

La Passerelle, très active dans ces réseaux, continuera à développer cette forme de partenariat particulièrement riche et créatif... avec une limite, celle du temps, le travail en réseau étant particulièrement chronophage...

Nous aurons sans doute, une place à ré affirmer à l'occasion de la construction de la nouvelle intercommunalité du Grand Mulhouse. A suivre...

### **Conclusion**

Ces cinq axes de travail ont été fixés à partir de l'expérience acquise, de la connaissance de la réalité du territoire d'intervention mais aussi en fonction de nos différentes missions territoriales. Ils sont une permanence d'action, mais surtout se construisent à petits pas tous les jours. La Passerelle s'attache particulièrement à ce que, dans un cadre posé avec les intervenants, les projets puissent vivre, se développer en interaction avec les publics, cette démarche étant une source de créativité, autant pour les artistes que pour les publics.

Dans ce nouveau cycle **quadriennal**, La Passerelle entend affirmer plus **fortement** encore son identité et sa vocation :

***Être un passeur de culture pour tous les habitants.***

## LA PASSERELLE

## BUDGETS PREVISIONNELS 2010 /2011/ 2012/ 2013

LA PASSERELLE	2010				2011				2012				2013			
	Ressources			Charges / Budget total	Ressources			Charges / Budget total	Ressources			Charges / Budget total	Ressources			Charges / Budget total
	Ville*	CG 68	Autres Ressources		Ville	CG 68	Autres Ressources		Ville	CG 68	Autres Ressources		Ville	CG 68	Autres Ressources	
<b>CHARGES DE STRUCTURE</b>	182 250 €		110 000 €	292 250 €	188 250 €		110 000 €	298 250 €	194 250 €		110 000 €	304 250 €	200 250 €		110 000 €	310 000 €
<b>PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL :</b>																
<b>Education à l'image :</b> ( programmation, festival cinoch, ciners goûters cinoch'matin...,	37 000 €	8 000 €	20 000 €	65 000 €	37 000 €		20 000 €	57 000 €	37 000 €		20 000 €	57 000 €	37 000 €		20 000 €	57 000 €
<b>Spectacle vivant et soutien à la création</b> ( diffusion, résidences, co productions...)	45 000 €	15 000 €	20 000 €	80 000 €	45 000 €		20 000 €	65 000 €	45 000 €		20 000 €	65 000 €	45 000 €		20 000 €	65 000 €
<b>Initier, soutenir et développer les musiques actuelles</b>	CEJ	2 500 €	42 500 €	45 000 €	CEJ		42 500 €	42 500 €	CEJ		42 500 €	42 500 €	CEJ		42 500 €	42 500 €
<b>Eveil, sensibilisation des usagers de la Passerelle et formation des personnels</b>	CEJ	2 500 €	37 500 €	40 000 €	CEJ		37 500 €	37 500 €	CEJ		37 500 €	37 500 €	CEJ		37 500 €	37 500 €
Communication	23 000 €		7 000 €	30 000 €	23 000 €		7 000 €	30 000 €	23 000 €		7 000 €	30 000 €	23 000 €		7 000 €	30 000 €
<b>Centre de ressources et partenariats</b>			sur structurel				sur structurel				sur structurel				sur structurel	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>287 250 €</b>	<b>28 000 €</b>	<b>237 000 €</b>	<b>552 250 €</b>	<b>293 250 €</b>	<b>A DEFINIR</b>	<b>237 000 €</b>	<b>530 250 €</b>	<b>293 250 €</b>	<b>A DEFINIR</b>	<b>237 000 €</b>	<b>536 250 €</b>	<b>293 250 €</b>	<b>A DEFINIR</b>	<b>237 000 €</b>	<b>542 000 €</b>

\* sub ville globale non affectée

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'ÉVALUATION DU PARTENARIAT 2010/2013  
ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA PASSERELLE**

Thématiques retenues/Informations à recueillir

**Éducation à l'Image**

Indicateurs \* :

- Dispositifs, labels, part des projets d'éducation à l'image dans la programmation globale, typologie des publics ciblés (tranche d'âge, origine géographique)...

**Spectacle vivant et soutien à la création**

Indicateurs \* :

- Programmation générale : typologie des spectacles, compagnies et publics captés (tranches d'âge origine géographique....)
- Soutien à la production : co-production de spectacles, nombre de compagnies accueillies et de spectacles créés, nombre de compagnies régionales aidées
- Résidences : durée des résidences, type de résidences accueillies, projets développés, conventions avec les compagnies...

**Musiques actuelles**

Indicateurs \* :

- Projets développés, typologie et origine géographique des groupes accueillis, nombre, nombre et contenu des actions menées (résidences, répétitions, événements, accompagnement...)

**Éveil, sensibilisation, éducations des publics et formation des personnels**

Indicateurs \* :

- Nature des projets développés – ateliers ..., typologie des publics
- Formation des personnels : durée, contenu des formations, personnels ciblés, qualité des formateurs ...

**Centre de ressources, partenariats**

Indicateurs \* :

- Centres de ressources : domaines ciblés, objectifs poursuivis, moyens mobilisés projets développés...
- Résonances : nature des projets partagés, mutualisation des moyens
- Autres réseaux : type de réseaux, objectifs, projets, nombre et nature des actions

**Informations financières**

- Budgets prévisionnels, comptes d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans. l'étude devra notamment mesurer les éventuels écarts entre les budgets prévisionnels et les bilans, la part des financements publics.

**Ressources humaines**

- Organigramme

**Rubriques diverses**

***\* les indicateurs ne sont pas limitatifs.***

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 24 Mars 2010

**Communes**

*Imputation 65-311-65734-2357-371*

*(D 722)*

Fonctionnement

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévision.</i>	<i>Intervent. souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2009</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
1	<b>Ville de Saint-Louis -La Coupole</b>	Mise en œuvre du projet artistique et culturel du Théâtre La Coupole : reconduction du partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML la Coupole	1 412 600 €	20 000 €	30 000 €	20 000 €	Convention 2010/2013  20 000 € en 2010 Les aides au titre de 2011, 2012 et 2013 feront l'objet de conventions annuelles
						<b>20 000 €</b>	

# **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT CULTUREL**

## **DU THEATRE LA COUPOLE A SAINT-LOUIS de 2010 à 2013**

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu les statuts du 9 juillet 1999 de la Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole",

Vu le contrat de régie intéressée du 17 juin 1999 entre la ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole,

Vu la convention du 4 octobre 2007 entre le Département du Haut-Rhin, la ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole",

Vu le rapport d'évaluation du Cabinet Dumeige, réalisé en mai 2009 et relatif au partenariat entre le Département, la ville de Saint-Louis et la Société d'Economie Mixte Locale "La Coupole" de 2007 à 2009,

Vu le projet artistique et culturel proposé par le Théâtre "La Coupole" de 2010 à 2013,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre :

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, habilité par délibération de la Commission Permanente du .....

d'une part,

La ville de Saint-Louis, ci-après dénommée la Ville, représentée par son maire, habilitée par délibération du Conseil Municipal du .....

et

La Société d'Economie Mixte Locale " La Coupole", ci-après dénommée la SEML La Coupole, représentée par son administrateur, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'administration du .....

d'autre part,

## PREAMBULE

La ville de Saint-Louis a construit, dans le cadre de son projet global d'aménagement du centre ville, un équipement culturel comprenant une salle de spectacles (le Théâtre), des salles de cinéma et une salle pluridisciplinaire.

Elle en a confié, en 1999, l'exploitation et la gestion à la SEML « La Coupole » par le biais d'un contrat de régie intéressée. « La Coupole » ouverte en 1999 et inaugurée en décembre 2000, fait l'objet d'un budget annexe de la ville de Saint-Louis.

Dans ce cadre, Le Théâtre La Coupole mène une action d'animation culturelle sur la base d'une programmation principalement axée sur les disciplines majeures du spectacle vivant : le théâtre, la musique, la danse, le cirque.

Son projet artistique et culturel a fixé une ligne artistique ambitieuse en termes de programmation, accompagnée d'actions culturelles et de sensibilisation visant à rendre la culture accessible au plus grand nombre, notamment au jeune public.

Cette logique a permis au Théâtre La Coupole d'affirmer son identité au sein du paysage culturel du sud Haut-Rhin en rayonnant sur un large bassin de vie (60 000 habitants) au cœur du Pays de Saint-Louis et de l'Agglomération Trinationale de Bâle (ATB).

La démarche du Théâtre en direction des publics et son inscription sur le territoire a fondé le partenariat entre le Département, la Ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole" de 2004 à 2006 et renouvelé jusqu'en 2009.

A son terme, ce partenariat a fait l'objet d'une évaluation dont les conclusions ont souligné *"le rôle structurant du Théâtre La Coupole sur le Sud Alsace, sa capacité à développer des projets ainsi que son inscription dans des réseaux locaux, extra départementaux et transfrontaliers"*.

Dans ce contexte, le Théâtre La Coupole a actualisé son projet artistique et culturel pour les quatre années à venir. Construit sur une ligne globalement identique à celle des années antérieures, il tient compte du paysage culturel des Trois Frontières où sont implantés de nombreux équipements culturels (Huningue, Kembs, Village-Neuf) et affiche :

- un engagement affirmé vers le jeune public, appuyé sur sa programmation, les résidences et des actions de sensibilisation notamment en direction des scolaires (primaires secondaires et lycées)
- une ouverture transfrontalière avec des projets en partenariat avec des structures culturelles suisses et allemandes
- un rayonnement sur le sud Haut-Rhin, en partenariat avec les établissements d'enseignement et concerté avec les structures culturelles du secteur.

Au regard de ce projet qui répond aux priorités culturelles départementales, visant prioritairement à l'aménagement culturel du territoire et à la sensibilisation des publics, le renouvellement du partenariat entre le Département, la ville de Saint Louis et la SEML La Coupole fait l'objet de la présente convention.

## ARTICLE 1 – DUREE ET OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet d'approuver, sur une période de quatre ans du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2013 :

- Le projet artistique et culturel du théâtre La Coupole (**annexe 1**)
- Les budgets prévisionnels pour sa mise en oeuvre (**annexe 2**)
- Les modalités de suivi et, le cas échéant, d'évaluation du partenariat (**annexe 3**).

## ARTICLE 2 – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE LA COUPOLE ET ORIENTATIONS CULTURELLES DU DEPARTEMENT :

### Projet artistique et culturel :

Le Département s'engage à soutenir le projet culturel du Théâtre La Coupole, dont les axes principaux portent sur :

- la programmation et les résidences
- les actions culturelles de sensibilisation et d'éducation des publics
- les actions transfrontalières

### Orientations culturelles du Département :

Dans ce cadre, le Théâtre La Coupole mettra en œuvre des actions qui devront viser à :

- Maintenir la qualité et la diversité de l'offre pour répondre à la demande des publics
- Rechercher, à travers des actions de sensibilisation et d'éducation, l'élargissement des publics notamment ceux relevant des compétences du Département (collégiens, petite enfance, publics relevant des minima sociaux, handicapés et aînés....)
- Favoriser le rayonnement territorial des projets sur le Sud Alsace à travers la mise en réseau des acteurs culturels autour de projets partagés, de moyens mutualisés
- Rechercher, en concertation avec les opérateurs culturels locaux, une cohérence de l'offre culturelle sur le secteur des Trois Frontières
- Développer des projets transfrontaliers
- Garder une attention à la création régionale (diffusion, résidences, co-productions)

Le Théâtre La Coupole prend l'initiative de tous les projets qui devront s'inscrire dans les orientations mentionnées ci-dessus.

## ARTICLE 3 - MODALITES ET CONDITIONS DES AIDES FINANCIERES

Une subvention de **20 000 €** est accordée par le Département du Haut-Rhin à la Ville de Saint Louis au titre de sa participation au projet artistique et culturel de La Coupole pour l'année 2010.

L'aide départementale est destinée à soutenir en priorité les actions de sensibilisation et d'éducation des publics relevant de sa compétence, les actions territorialisées (Sud Alsace), transfrontalières et de réseaux.

Pour les années 2011, 2012 et 2013, le Département du Haut-Rhin déterminera son concours financier sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget du Département et dans le cadre d'une convention financière annuelle entre le Département, la ville de Saint-Louis et la SEML "La Coupole".

Conformément au règlement financier du Département du Haut-Rhin, la participation financière au titre de l'exercice 2010 fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

- Un versement unique en début d'exercice, sous réserve d'une demande de la ville accompagnée d'un budget prévisionnel de fonctionnement du Théâtre, en équilibre.

Les versements seront effectués sur le compte de la ville de Saint-Louis, trésorerie de Saint-Louis, N° 30001 00581 F 68 2 0000000 31 sous réserve du respect par la ville et de la direction du Théâtre La Coupole des obligations mentionnées à l'article 4.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

#### ARTICLE 4 - OBLIGATIONS

La ville de Saint-Louis, la SEML et la direction du Théâtre La Coupole, s'engagent, en concertation à :

☞ mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique

☞ fournir au Département, chaque année :

avant le 31 avril

- ✓ le budget prévisionnel (année N) annexe validé par la ville pour le théâtre La Coupole et certifié par le trésorier principal

avant le 30 juin :

- ✓ le compte administratif annexe de La Coupole certifié par le trésorier principal
- ✓ un bilan d'activité de la saison n-1 et un état du personnel en service au Théâtre la Coupole

avant le 30 septembre :

- ✓ la plaquette de programmation et un programme des activités de la saison à venir (de septembre à juin)

☞ aviser le Département de toute modification concernant :

- ✓ l'usage de la subvention ; les modalités de contrôle de l'emploi de la subvention se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)
- ✓ les statuts de la SEML La Coupole, sa présidence, sa direction administrative, ses coordonnées (postales, bancaires...)

☞ faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous supports de communication relatifs aux actions financées.

*Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander à la Ville de Saint-Louis le remboursement des subventions versées.*

## ARTICLE 5 - SUIVI ET EVALUATION

Il est institué un comité de suivi composé des représentants de la ville, de la SEML La Coupole, de la direction du Théâtre La Coupole et du Département, chargé de suivre l'exécution de la présente convention.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Le comité de suivi est informé de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier du Théâtre La Coupole ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département.

### Suivi annuel :

La direction du Théâtre La Coupole présentera chaque année au Département, dans le cadre du comité de suivi, le bilan des actions de l'année écoulée ainsi que le programme d'actions culturelles à réaliser avec la subvention départementale au cours de l'année à venir.

Ces documents seront soumis annuellement à la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin.

### Evaluation :

Au cours du premier semestre 2013, une évaluation du partenariat entre le Département, la ville de Saint-Louis et la SEML La Coupole pour la période concernée par la présente convention pourrait être mise en œuvre à l'initiative d'un des partenaires.

Le cas échéant, l'évaluation visera à confronter les objectifs et les résultats sur les thématiques visées en *annexe 3* et fera l'objet d'un rapport porté à la connaissance des signataires de la présente convention.

## ARTICLE 6 - MODIFICATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux articles 1 et 2.

## ARTICLE 7 - RESILIATION

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non respect par la ville de Saint-Louis ou la SEML La Coupole de l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention et notamment des orientations de l'article 2, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, elles n'auraient pas pris les mesures appropriées ou sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de sa subvention, voire l'annuler et demander à la ville de Saint-Louis, le remboursement des sommes versées.

## ARTICLE 8 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE – CONTESTATIONS ET LITIGES

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais uniquement après épuisement des voies amiables.

ARTICLE 9 - AUTRES DISPOSITIONS

- Les 3 annexes font partie intégrante de la présente convention
- Elle est établie en 3 originaux, acceptés et signés par les parties intéressées
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire,

*Colmar, le*

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

le Maire de la ville de Saint-Louis

La SEML La Coupole

**PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL 2010/2013  
du Théâtre La Coupole**

### Préambule

Le théâtre La Coupole situé au centre de la commune de Saint-Louis est un équipement structurant qui concourt au développement et à l'aménagement culturels du territoire haut-rhinois.

Le théâtre a ouvert ses portes en janvier 2001 et constitue aujourd'hui avec la médiathèque Le Parnasse, le Café Littéraire, les Cinémas La Coupole et l'Espace d'Art Contemporain Fernet Branca, un pôle culturel fort en centre ville.

Le théâtre a réussi à affirmer son identité face aux nouvelles structures de la région des Trois Frontières, tout en travaillant avec celles-ci en complémentarité pour concourir au développement d'une offre diversifiée vers l'ensemble des publics de ce territoire.

Il est constitué de deux entités complémentaires :

- une grande salle de spectacle d'une jauge de 504 places pourvue d'équipements techniques de haut niveau,
- d'une salle ayant vocation de lieu de répétition et de travail pour les équipes artistiques en résidence.

Le projet culturel et artistique élaboré en 2000 a fixé une ligne artistique ambitieuse en termes de programmation, accompagnée d'un programme d'actions culturelles et de sensibilisation ayant pour objectif d'ouvrir la culture au plus grand nombre en développant les publics.

Un axe de travail spécifique avait été proposé en direction du jeune public et mise en application par une programmation liée à un travail de sensibilisation en direction de ces publics.

Après 9 années d'activité, un bilan positif peut être établi en ce qui concerne l'inscription du théâtre La Coupole dans la vie de la cité ludovicienne et sur le territoire haut-rhinois.

Celui-ci est attesté par l'importance des publics fréquentant le théâtre en particulier dans le cadre de la programmation destinée au jeune public.

Après 6 ans de soutien du département du Haut-Rhin à travers la signature de 2 conventions triennales, un nouveau projet culturel est proposé fixant dans la continuité et l'innovation les bases de l'activité tournée vers les publics jeunes.

Les différents axes abordés seront :

- la programmation
- les actions de sensibilisation aux spectacles vivants
- l'ancrage local, l'irrigation du territoire sud alsacien et le développement des réseaux
- les projets transfrontaliers

Ce projet et les objectifs fixés permettront de conforter la politique de La Coupole en direction du jeune public, de développer son champ d'actions et ses réseaux locaux, régionaux et transfrontaliers.

## **La programmation de spectacles**

Depuis son ouverture, le théâtre La Coupole a proposé au public scolaire une programmation régulière ouverte sur les disciplines majeures du spectacle vivant.

L'objectif durant la période 2010 – 2013 est de maintenir la qualité et la diversité de l'offre et de tendre à augmenter l'offre de spectacles jeune public pour mieux l'ajuster à la demande.

Les spectacles proposés répartis chaque trimestre de l'année scolaire répondent au rythme et aux besoins des équipes pédagogiques des établissements primaires et secondaires.

Les propositions de théâtre classique, les textes contemporains, la danse, le cirque et la musique complètent les sujets abordés en classe et visent à susciter la curiosité et la découverte. Cette programmation comportera également une offre de spectacles en langue allemande.

Des accueils longs ponctueront les saisons de façon à soutenir les créations de compagnies et à organiser des rencontres et actions culturelles plus nombreuses. Ces compagnonnages artistiques sont assimilables à des résidences.

Chaque année, près de 15 spectacles et représentations sont proposés à l'ensemble du réseau scolaire. Ils sont programmés de manière systématique en soirée à un public familial.

Nous chercherons durant cette période à densifier notre offre et à développer un travail spécifique de sensibilisation autour des représentations en soirée.

## **La sensibilisation et l'éducation**

Une attention toute particulière est apportée à nos jeunes spectateurs. Des visites d'élèves de 6<sup>e</sup> sont organisées afin qu'avec leurs classes, les jeunes puissent découvrir le fonctionnement d'un théâtre, prendre la mesure du travail réalisé en amont et en aval des spectacles. De même, les jeunes spectateurs attendus en soirées sont accueillis groupe par groupe.

Les dossiers de présentation, dossiers pédagogiques (téléchargeables sur notre Site) ainsi que les interventions préparatoires menées en classe seront maintenues et développées.

Le soutien aux pratiques théâtrales, dans les établissements reste l'une de nos préoccupations. Ces jeunes des lycées et collèges qui pratiquent le théâtre en option ou en clubs ont ainsi l'occasion de rencontrer des professionnels et de confronter leurs propres expériences en ayant une approche plus complète du monde du théâtre.

Le théâtre La Coupole est cité dans des projets d'établissement comme le lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch et l'Institut Sonnenberg de Carspach. Des actions de préparations et des accueils pour les spectacles en soirées sont menés avec ces établissements qui placent l'accès à la culture et au spectacle vivant parmi leurs priorités. Les collaborations entre les équipes enseignantes et dirigeantes de ces établissements et le théâtre sont renouvelées chaque année, permettant à des jeunes internes pour l'Institut Sonnenberg et à des lycées ou des étudiants pour le lycée Henner, de découvrir nos propositions de théâtre, de cirque ou de danse.

Nous contractualiserons des partenariats avec des collèges du réseau afin d'inscrire nos collaborations dans le cadre de leurs programmes d'établissements.

La chargée des publics et le directeur du théâtre La Coupole prennent en charge ces actions de sensibilisation et d'éducation du jeune public.

## **Les actions culturelles**

La sensibilisation de nos jeunes spectateurs et leur éducation artistique passe par des actions culturelles dans les établissements scolaires. La Coupole propose des interventions dans les classes (rencontres avec les artistes ou les équipes artistiques des spectacles ou intervention de la chargée des publics). Ce principe a déjà séduit des professeurs de classes de 6<sup>e</sup>. Nous veillerons à pérenniser ces propositions et à les étendre à nos nouveaux spectateurs (nouveaux établissements partenaires, établissements allemands, élèves de cours préparatoire et de 6<sup>e</sup>).

Les interventions de professionnels en milieu scolaire sont également l'occasion de préparer une sortie ou d'analyser leurs expériences à l'issue d'un spectacle.

Des représentations de spectacles de petite forme ont déjà été proposées dans les collèges, avec le Théâtre du Jarnisy. D'autres projets avec d'autres compagnies sont également étudiés.

Le théâtre au collège passe aussi par l'investissement de l'équipe dans les établissements : rencontres, participation au conseil d'administration, contribution aux journées d'information et d'orientation / forums des métiers des établissements partenaires qui le souhaitent, accueil de stagiaires.

## **Inscription dans les réseaux, collaborations locales et irrigation du territoire**

La fidélisation et le développement des publics sont basés sur une logique géographique. La provenance de nos spectateurs nous amène à travailler sur des territoires divers et notamment sur les zones du Sundgau – secteurs d'Altkirch et de Ferrette.

A travers la médiation des enseignants, nous touchons de plus en plus un public amateur de spectacles vivants et répondons à un déficit d'équipement sur cette zone.

Notre communication tient compte de ces données territoriales et nous veillons à irriguer le territoire du sud Haut-Rhin.

Les collaborations avec le Conservatoire de musique et de danse de Saint-Louis se poursuivront : accueil des manifestations de fin d'année, organisation de rencontres avec des professionnels lors de répétitions publiques au théâtre La Coupole, travail de communication et de développement de publics autour des concerts de l'Orchestre Symphonique de Saint-Louis figurant dans notre programmation.

Un travail a été entrepris avec les centres de loisirs. Les enfants sont préparés à la sortie, par une rencontre débouchant sur des réalisations ludiques, ils visitent le théâtre puis découvrent un spectacle.

Au niveau local, notre politique de développement des publics ne concerne pas uniquement les jeunes. Des associations sont également accueillies dans le cadre de notre contrat de régie intéressée et en tant que spectateurs, sur certains rendez-vous de notre programmation.

Un travail a été entrepris avec l'antenne de Saint-Louis de l'hôpital de jour Centre d'Aide pour la Prévention et le Traitement de la Toxicomanie (CAPTT) pour que la réinsertion dans la société de ces personnes se fasse par le biais des sorties culturelles.

Notre démarche d'ouverture, lorsque nous accueillons des spectacles le mercredi après-midi, passera notamment par le renouvellement de notre collaboration avec l'Association Solidarité Femmes de Saint-Louis afin que des personnes étrangères au monde des arts et de la culture puissent découvrir nos propositions.

Sur le secteur des Trois Frontières les structures du réseau « A deux pas de chez nous » poursuivent leurs collaborations.

En avril 2007 a été créé le réseau « A deux pas de chez nous » réunissant le Triangle, le Rive-Rhin, l'Espace-Rhénan, et le théâtre La Coupole. Son objectif premier est d'ouvrir une collaboration avec les autres structures pour organiser l'offre culturelle et éviter de proposer des spectacles sur les mêmes thématiques au même moment pour permettre aux publics de circuler et découvrir le spectacle vivant « A deux pas de chez eux ».

Suite à cela, mention du réseau a été faite dans les plaquettes de saison et sur les sites Internet des structures. Avec la coordination des calendriers nous avons pu dégager des axes de travail autour de la communication.

Début septembre 2009, les projets ont repris concrètement avec la mise en place d'un calendrier de réunion établi comme suit :

26/11/2009 : définir les objectifs du réseau pour l'année 2010

26/01/2010 : mettre en commun les ébauches de programmation

11/03/2010 : perspectives et bilan

A la nécessité d'articuler les programmations s'ajoutent le souhait de porter un projet commun d'élaboration de support de communication soit autour d'une thématique (danse, cirque, musique, etc.), soit sur une période en permettant à chaque équipement de mettre en avant un rendez-vous « coup de cœur ».

Le théâtre La Coupole a proposé également des portes ouvertes communes lors des Journées du Patrimoine. La Coupole et le Triangle se concertent pour la programmation jeune public, avec une éventuelle collaboration autour du festival Momix. De plus, les compagnies et établissements scolaires qui nous contactent et auxquelles nous ne pouvons répondre, sont redirigés vers les structures voisines en fonction de leur ligne de programmation et leur capacité d'accueil.

## **Les actions transfrontalières**

### *L'Opéra des Trois Pays.*

Le théâtre La Coupole co-organise en partenariat avec l'association Auditorama, le Triangle d'Huningue, le Burghof de Lörrach et la ville de Bâle un spectacle musical et multimédia sur le thème de la circulation des habitants dans le secteur des Trois Frontières entre la France, l'Allemagne et la Suisse.

### *Les projets menés avec la Suisse.*

Depuis déjà trois éditions le théâtre La Coupole participe au Festival International de Marionnettes de Bâle (Figuren Theater Festival Basel) qui a lieu tous les deux ans.

Notre dernière participation a vu l'organisation d'une résidence de la compagnie alsacienne Tohu Bohu et la diffusion de quatre représentations en langue allemande du spectacle Robin Hood à Saint-Louis et à Riehen en Suisse.

Notre participation active à ce festival se poursuivra en 2011 et 2013.

Nous continuerons notre travail de collaboration avec les théâtres des cantons de Fribourg, Vaud, Genève et Bâle. Des spectacles créés en Suisse seront inscrits dans les programmations futures de La Coupole. Les théâtres concernés sont les suivants : le théâtre des Osses, Centre Dramatique de Fribourg, le théâtre Nuithonie de Villars-sur-Glâne, le théâtre Vidy-Lausanne, le théâtre de Carouge de Genève et la Kaserne à Bâle.

En 2010 et 2012, la manifestation biennale organisée par le théâtre La Coupole, « Au-delà de la frontière, Regards sur la Suisse » accueillera des créations de compagnies théâtrales et chorégraphiques et des ensembles orchestraux issus de ces différents cantons.

Des projets seront menés avec l'Astej (Association suisse du théâtre pour l'enfance et la jeunesse) qui promeut l'accès des enfants à la culture, travaille avec des établissements scolaires, des compagnies, et des professionnels : programmeurs, pédagogues, politiques. Nos collaborations toucheront les domaines de la communication, la programmation, le développement et la mobilité des publics.

*Les projets avec l'Allemagne.*

Plusieurs projets sont en préparation dans le cadre de la coopération avec l'Allemagne.

En 2010, une collaboration sera établie avec un établissement scolaire allemand, le Hans Thoma Gymnasium de Lörrach, avec une intervention préparatoire en classe de français et l'accueil d'un groupe d'élèves francophones pour le Tartuffe joué à La Coupole le 31 janvier 2010.

Un rapprochement est à l'étude avec le Theater im Marienbad Freiburger Kinder.

L'objectif est d'accueillir un spectacle et d'organiser une résidence à Saint-Louis d'une compagnie jeune public allemande.

Des collaborations ont également lieu avec des groupes issus de Volkshochschule (universités populaires).

**Programmation prévisionnelle  
Années 2010 / 2011 / 2012 / 2013**

### 1/ La programmation jeune public

Diversité et exigence de qualité ; classique et contemporain

Nombre de spectacles : 15

Genres : musique, danse, théâtre, cirque

Choix de compagnies qui séjournent plus longtemps au théâtre La Coupole (s'apparente à une résidence)

Proposition aux scolaires de représentations hors temps scolaire.

### 2/ La sensibilisation et l'éducation

Principe de la mise en chantier d'une école du spectateur.

L'école du spectateur, c'est une démarche éducative par laquelle les élèves apprennent à devenir des spectateurs actifs et à appréhender le théâtre et le spectacle vivant.

L'école du spectateur est un processus de travail pensé en partenariat entre une équipe pédagogique, une équipe artistique et un théâtre.

Cette démarche permettra de préparer et d'accompagner les élèves au théâtre par une fréquentation des œuvres et des lieux.

- Avant le spectacle : La préparation et les dossiers pédagogiques ; les communications du théâtre et les interventions de professionnels ; les visites du théâtre ; les supports de communication.

- Pendant le spectacle : Accueil personnalisé et préparation des élèves à la représentation.

- Après le spectacle : Les rencontres après-spectacle ; les distributions de documents ; analyse collective du spectacle par la classe et retours auprès du théâtre (Internet ; comptes-rendus et contributions critiques.) ; tenu d'un carnet de bord.

La représentation théâtrale est un objet d'étude et d'échange au même titre que l'étude du texte.

#### Volet sensibilisation / initiation au spectacle vivant

Une intervention dans les classes baptisée « être spectateur d'un spectacle vivant » sera systématiquement proposée. Cette trame synthétique servira aux interventions préparatoires menées dans les établissements et sera utilisée comme propos introductif, permettant dans une seconde partie, de parler du prochain spectacle que les élèves viendront voir à La Coupole.

La partie après-spectacle sera développée grâce à la mise à disposition de supports de communication et de grilles de lecture permettant des analyses critiques.

Résidence à l'automne 2010 d'une compagnie haut-rhinoise. Une collaboration, déjà entreprise avec la compagnie Verticale pourrait être continuée autour du spectacle Bang Bang.

Interventions de la compagnie Difé Kako dans un collège.

### 3/ Collaborations locales, irrigation du territoire et développement des réseaux

Réseau « A deux pas de chez nous » ; initiatives.

Propositions de spectacles le mercredi après-midi pour les jeunes des centres de loisirs et d'associations parascolaires. Démarches préparatoires envisagées dans le cadre des actions « être spectateur d'un spectacle vivant ».

Association Quint'Est, Brouillons en novembre 2010

### 4/ Projets transfrontaliers

Participation à l'Opéra des Trois Pays.

Collaboration avec le canton de Fribourg CH et avec les théâtres Nuithonie et théâtre de L'Osse.

Préparation de l'évènementiel « Au-delà de la frontière » en avril 2011.

Echanges et projet de collaboration avec le théâtre jeune public de Marienbad en Allemagne.

## Programmation prévisionnelle - Année 2011

### **1/ La programmation jeune public**

Continuité de la programmation en terme qualitatif et quantitatif.

Actions en vue d'inscrire la collaboration avec les collèges dans les projets d'établissement.

Accueil de compagnies régionales.

### **2/ La sensibilisation et l'éducation**

Continuité des actions de sensibilisation.

Conforter le principe d'une école du spectateur.

Présentation d'un spectacle de petite forme dans un collège (compagnie de danse « Dégadézo »).

Interventions d'artistes dans un collège et un lycée.

Actions vers les publics défavorisés.

Résidence (1).

Actions vers les publics défavorisés : associations de femmes, antenne de l'hôpital de jour.

### **3/ Collaborations locales, irrigation du territoire et développement des réseaux**

Projet musical avec le Conservatoire de Saint-Louis.

Brouillons Quint' Est.

Réseau « A deux pas de chez nous »

Participation à l'organisation d'une plateforme Grand Est

### **4/ Projets transfrontaliers**

Participation au Festival Figuren Theater Basel.

Compagnie accueillie en résidence et spectacles diffusés en langue allemande. (Théâtre de Marienbad).

Quinzaine suisse et événementiel de l'anniversaire de la 10<sup>ème</sup> saison du théâtre La Coupole et collaboration avec 2 théâtres du canton de Fribourg.

Programmation d'un concert d'un orchestre bâlois.

### **1/ La programmation jeune public**

Hausse du nombre de spectacles proposés aux établissements scolaires.  
Continuité et diversité de l'offre.  
Spectacle en langue allemande.

### **2/ La sensibilisation et l'éducation**

Continuité des actions de sensibilisation dans le cadre de l'école du spectateur.  
Commande de texte à un auteur.  
Résidences (2) dont une compagnie haut-rhinoise.  
Interventions d'artistes dans les collèges.  
Propositions d'un spectacle de petite forme dans un lycée.  
Maintien des actions vers les associations.

### **Volet sensibilisation / orientation**

Accentuation du travail de sensibilisation aux métiers du spectacle. Les collaborations avec les classes de collège d'option « découverte professionnelle » seront renforcées.  
Les propositions de visites thématiques seront systématisées.  
Des fiches métiers, à destination notamment des élèves des classes de 3<sup>e</sup>. relatives aux métiers administratifs et techniques du théâtre seront élaborées en collaboration avec des professeurs et de conseillers d'orientation. Elles seront téléchargeables sur notre site Internet.  
Rencontres entre jeunes et professionnels, comédiens, techniciens, intermittents du spectacle vivant et le personnel administratif.  
Participation à des journées d'information et d'orientation dans les établissements scolaires.

### **3/ Collaborations locales, irrigation du territoire et développement des réseaux**

Participation aux Brouillons de Quint'Est et accueil de compagnies du Grand Est.  
Collaboration avec Les Migrateurs, associés pour les arts du cirque, sur un projet commun  
Réseau « A deux pas de chez nous »

### **4/ Projets transfrontaliers**

Continuité de la collaboration avec les théâtres suisses (Nuithonie, Vidy-Lausanne, Passage et Carouge).  
Accueil d'écoles de la ville de Bâle.  
Echanges avec des écoles allemandes de Lörrach.

## Programmation prévisionnelle - Année 2013

Suite à une première évaluation de l'ensemble des actions menées en 2010, 2011 et 2012, l'année 2013 fera l'objet d'une nouvelle mise en perspective suite aux différents enseignements tirés de l'expérience.

Elle verra la continuité des actions menées les années précédentes en ce qui concerne la programmation, l'ensemble des actions de sensibilisation et la politique développée en termes de réseaux locaux, régionaux et internationaux.

### **Volet sensibilisation / ouverture transfrontalière**

Des actions spécifiques seront menées autour des spectacles en langue étrangère, en étroite collaboration avec les équipes artistiques accueillies à La Coupole et les équipes enseignants des établissements partenaires. Les professeurs de langues étrangères notamment seront sollicités.

Travail avec des établissements étrangers. Projets d'échanges transfrontaliers avec des établissements scolaires allemands et français, autour de spectacles bilingues.

Projet de traduction du Site Internet du théâtre en allemand.

## Conclusion

Le théâtre La Coupole a fixé un certain nombre d'objectifs concernant la programmation et les actions de sensibilisation et d'éducation dans le domaine du jeune public pour la période 2010 - 2013.

En termes de propositions de spectacles au public des établissements scolaires (écoles primaires, collèges et lycées), il s'agira de mieux faire coïncider l'offre à la demande.

Le réseau constitué pendant les 10 années d'activité du théâtre rassemble plus de 50 établissements.

La mise en place d'une école du spectateur sur la période à venir permettra de préparer et d'accompagner les élèves au spectacle. Ils pourront ainsi fréquenter les œuvres et les lieux, l'objectif étant qu'effectuer un déplacement dans un équipement culturel représente davantage qu'une simple sortie.

Ces différentes actions offriront en outre la possibilité aux collégiens, d'assister en plus grand nombre à des représentations hors temps scolaire.

Pour atteindre ces objectifs, nous chercherons à développer les partenariats artistiques en construisant une véritable médiation au sein des écoles.

En ce qui concerne l'inscription de La Coupole dans le territoire haut-rhinois et l'ouverture à de nouveaux réseaux, nous développerons les collaborations existantes et nous mettrons l'accent sur la coopération locale et interrégionale.

Dans le domaine international, les échanges avec la Suisse seront confortés et de nouvelles collaborations entreprises avec l'Allemagne dans le champ des publics jeunes.

Une politique de communication renouvelée par l'utilisation de l'outil internet en particulier, permettra d'aider à la réalisation de ces objectifs.

## LA COUPOLE

## BUDGETS PREVISIONNELS 2010 / 2011 / 2012 / 2013

LA COUPOLE	2010				2011				2012				2013			
	Ville	CG 68	Autres Ressources	Total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Total	Ville	CG 68	Autres Ressources	Total
<b>1) CHARGES DE STRUCTURE</b>	823 900 €		235 000 €	1 058 900 €	823 900 €		235 000 €	1 058 900 €	823 900 €		235 000 €	1 058 900 €	823 900 €		235 000 €	1 058 900 €
<b>2) PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL</b>																
<b>Programmation et résidences</b>	299 700 €	10 000 €		309 700 €	299 700 €			299 700 €	299 700 €			299 700 €	299 700 €			299 700 €
<b>Sensibilisation et Education</b> visites du théâtre, rencontres thématiques, soutiens aux pratiques théâtrales.	5 000 €	3 000 €		8 000 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €			5 000 €
<b>Les actions culturelles</b> interventions et travaux spécifiques en milieu scolaire, spectacles hors les murs, actions connexes.	5 000 €	2 000 €		7 000 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €			5 000 €	5 000 €			5 000 €
<b>Les actions transfrontalières</b> FigurenTheaterFestival Basel, Quinzaine Suisse, autres projets	24 000 €	5 000 €		29 000 €	24 000 €			24 000 €	24 000 €			24 000 €	24 000 €			24 000 €
<b>Sous total</b>	<b>333 700 €</b>	<b>20 000 €</b>		<b>353 700 €</b>	<b>333 700 €</b>			<b>333 700 €</b>	<b>333 700 €</b>			<b>333 700 €</b>	<b>333 700 €</b>			<b>333 700 €</b>
<b>TOTAL GENERAL (1+2)</b>	1 157 600 €	20 000 €	235 000 €	1 412 600 €	1 157 600 €	A DEFINIR	235 000 €	1 392 600 €	1 157 600 €	A DEFINIR	235 000 €	1 392 600 €	1 157 600 €	A DEFINIR	235 000 €	1 392 600 €

**DISPOSITIONS PORTANT SUR L'EVALUATION DU PARTENARIAT 2010/2013  
ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE DE SAINT LOUIS  
THEATRE LA COUPOLE**

Thématiques retenues/Informations à recueillir

**Programmation et résidences**

- Programmation générale et jeune public : typologie des spectacles, compagnies et publics captés (tranches d'âge, origine géographique....) Taux de fréquentation.
- Identification des compagnies, nombre et contenu des actions connexes menées (résidences, répétitions, événements, stages...)
- Résidences : durée, type de résidences, projets développés avec les publics

**Sensibilisation, Education, Actions culturelles**

- Nature des projets développés – en direction des publics scolaires, amateurs typologie des publics ...
- Contractualisation et/ou projets avec les établissements scolaires

**Actions transfrontalières et de réseaux**

- Partenariats transfrontaliers : type de réseaux, objectifs, projets, périodicité et nature des actions ...
- Partenariats et réseaux locaux et actions territorialisées (Sud Alsace)

**Informations financières**

- Budgets prévisionnels, comptes d'emploi des aides, budgets réalisés, bilans. écart entre budgets prévisionnels et bilans, part des financements publics.

**Ressources humaines**

- Organigramme

*Nota : l'évaluation pourra s'appuyer sur tout indicateur susceptible d'enrichir l'analyse.*